

20191216-7

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Contrat conclu entre Paris Musées et Owl Studios Inc. relatif à la cession de l'ouvrage *Thomas Houseago - Almost Human*

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat liant l'établissement public Paris Musées et Owl Studios Inc., annexé à la présente délibération, et relatif aux modalités de cession de l'ouvrage *Thomas Houseago - Almost Human*.

Article 2 : Relativement aux imputations budgétaires, les recettes perçues au titre de cette cession seront fléchées sur la ligne budgétaire en recettes dédiée à la publication, exercice 2019.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY